

N° 09
11 Décembre 2024

Par courriel : Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions
Sylvain Denis, Président de la Commission
Matthias Guittet, Dylan Bazante, Quentin Berthelot, Clément Verdy
Assiste : Isabelle Loreau

Préambule :

M. Dylan Bazante, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Matthias Guittet, membre du club de Nantes Étoile Futsal (590209), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Clément Verdy, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 08 du 03 décembre 2024.

2. Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
29289021	D1 Futsal	Nantes Etoile Futsal 2 / Nantes Dervallières 1	14.10.2024	A fixer
29289028	D1 Futsal	Nantes Anf Futsal 3 / Nantes Etoile Futsal 3	01.11.2024	A fixer
29289051	D1 Futsal	Nantes Etoile Futsal 2 / Fc Entente du Vignoble 2	23.12.2024	20.01.2025

La Commission informe les clubs que les rencontres doivent être reportées à la 1^{ère} date libre du calendrier.

3. Coupe Nationale Féminines Futsal

La Commission homologue les résultats des rencontres du 1^{er} tour de la Coupe Nationale Féminines Futsal jouées le mardi 10 décembre 2024, sous réserve du contrôle des formalités administratives.

La Commission valide le classement final :

1. **St-Nazaire Af, 6 points (4-0) qualifiée pour le 2^{ème} tour**
2. Nantes Métallo SC, 3 points (1-3)
3. UBCC, 0 point (0-2)

- **Organisation du 2e tour**

Samedi 14 décembre 2024

Nantes (Gymnase des Dervallières)

15h30 Étoile Nantaise Futsal – St-Nazaire Af 1

16h15 St-Nazaire Af 1 – Nantes Métropole Futsal

17h00 Nantes Métropole Futsal - Étoile Nantaise Futsal

Chaque rencontre se déroule en une seule période de **20 minutes décomptées avec chronomètre arrêté à chaque sortie du ballon** (Dans chaque rencontre, les arbitres accordent un coup franc direct à chaque faute commise après la cinquième faute cumulée par une équipe)

Victoire : 3 pts

Victoire aux tirs au but : 2 pts

Défaite aux tirs au but : 1 pt

Défaite : 0 pt

Forfait : - 1 pt

En cas d'égalité entre deux équipes, séance de tirs au but avec deux tirs puis en cas de nouvelle égalité, mort subite.

- **Le premier sera qualifié pour la phase régionale qui se déroulera le week-end du 8 et 9 février 2025.**

4. Tournoi Futsal Découverte U18M – U18F – Seniors Féminines

La Commission a procédé à l'organisation du tournoi. Les équipes ont été informées par messagerie.

Catégorie U18 Féminines :

- **Salle de la Berthauderie** à St-Nazaire
- 2 groupes de 3 équipes (les 2 premières équipes de chaque groupe qualifiées)
 - Groupe A :
 - **UBCC** rdv à 9h00 au plus tard >> 1^{er} match à 9h30
 - **St Nazaire AF** rdv à 9h00 au plus tard >> 1^{er} match à 9h30
 - **CS Montoirin** rdv à 9h30 au plus tard >> 1^{er} match à 10h00
 - Groupe B :
 - **GF Loirocéan** rdv à 9h15 au plus tard >> 1^{er} match à 9h45
 - **FC de Brière** rdv à 9h15 au plus tard >> 1^{er} match à 9h45
 - **FC Retz** rdv à 9h45 au plus tard >> 1^{er} match à 10h15
- À la fin des rencontres du matin, rdv à la salle de la Soucoupe

Catégorie U18 Masculins :

- **Salle Reton** à St-Nazaire
- 2 groupes de 3 équipes (les 2 premières équipes de chaque groupe qualifiées)
 - Groupe A :
 - **St Nazaire AF** rdv à 9h45 au plus tard >> 1^{er} match à 10h15
 - **St Brevin AC** rdv à 9h45 au plus tard >> 1^{er} match à 10h15
 - **CS Montoirin** rdv à 10h15 au plus tard >> 1^{er} match à 10h45
 - Groupe B :
 - **ES Pornichet** rdv à 10h00 au plus tard >> 1^{er} match à 10h30
 - **FC Retz** rdv à 10h00 au plus tard >> 1^{er} match à 10h30
 - **AOS Pont-Château** rdv à 10h15 au plus tard >> 1^{er} match à 10h45
- À la fin des rencontres du matin, rdv à la salle de la Soucoupe

Catégorie Seniors Féminines :

- **Salle Heinlex** à St-Nazaire
- 2 groupes de 3 équipes (les 2 premières équipes de chaque groupe qualifiées)
 - Groupe A :
 - **Ent. T. Cordemais/SMPFC** rdv à 9h15 au plus tard >> 1^{er} match à 9h45
 - **St Nazaire AF** rdv à 9h15 au plus tard >> 1^{er} match à 9h45
 - **St Brevin AC** rdv à 9h45 au plus tard >> 1^{er} match à 10h15
 - Groupe B : *(rdv personnalisé selon l'heure du 1^{er} match)*
 - **UBCC** rdv à 9h30 au plus tard >> 1^{er} match à 10h00
 - **GF Presqu'île 44** rdv à 9h30 au plus tard >> 1^{er} match à 10h00
 - **FC de Brière** rdv à 10h00 au plus tard >> 1^{er} match à 10h30
- À la fin des rencontres du matin, rdv à la salle de la Soucoupe

Catégorie Futsal Adapté :

- **Salle de la Soucoupe** à St-Nazaire
- Le programme est réalisé avec le Comité départemental du Sport Adapté et le CTD référent.

Le Président,
Sylvain Denis



Assistante
Isabelle Loreau

